



PLAN LOCAL D'URBANISME

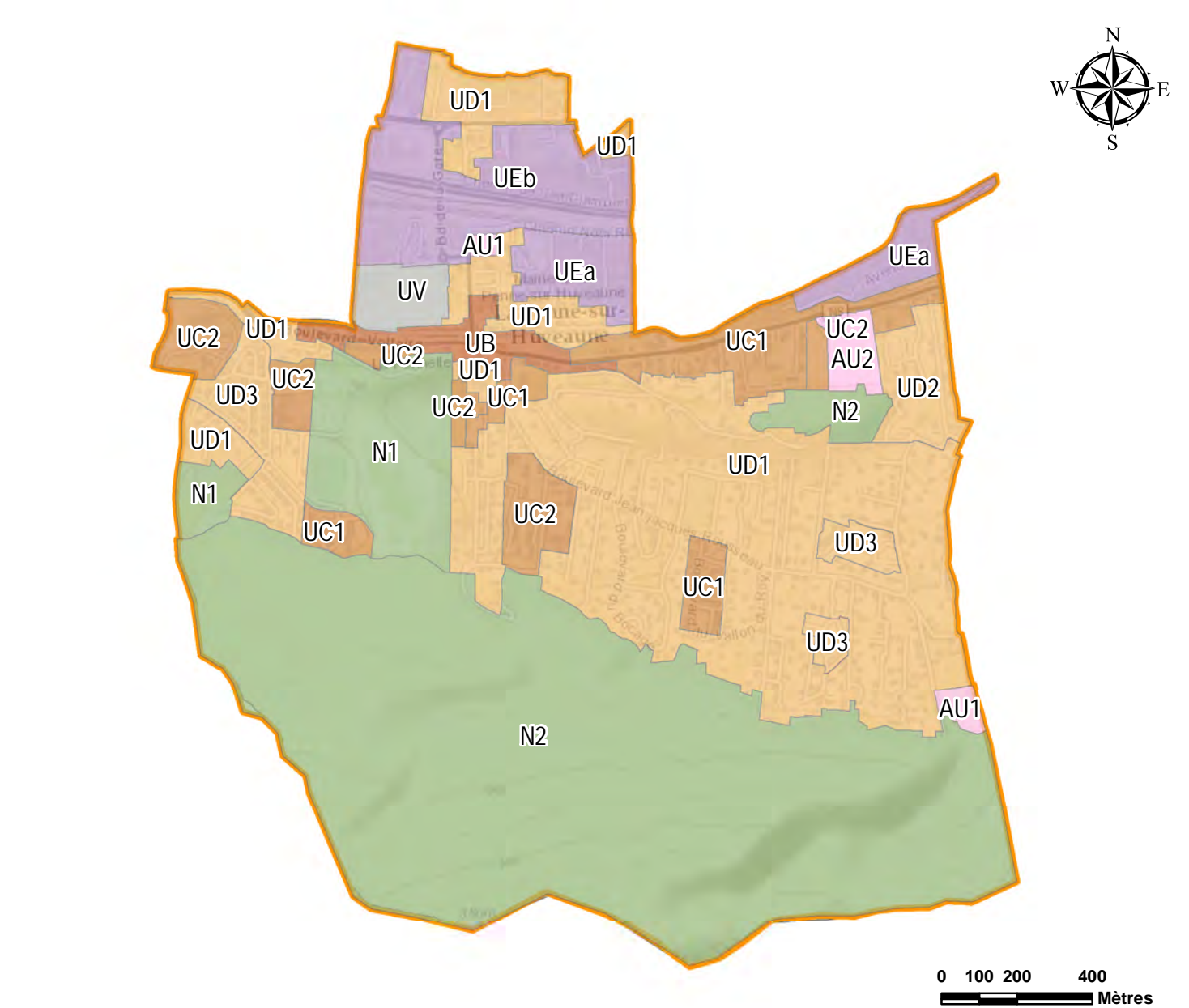


Règlement : Documents Graphiques Concertation publique

Projet du PLU arrêté par DCM le ...	
PLU approuvé par DCM le ...	
PLU reçu en préfecture le ...	

SERVICE URBANISME ET FONCIER
VILLE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE
SERVICE SIG - CT PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Plan daté le 18/06/2018 Sources : DGFIP/2017, AuAM, AMP Métropole



I. Dispositions réglementaires

Les zones du document d'urbanisme

- UB Limite de zone

Les prescriptions

- Emplacement réservé pour équipement public (ERs)
- Emplacement réservé pour voirie (ERI)
- Cheminement doux
- Alignement imposé
- Marge de recul
- Servitude de mixité sociale
- Linéaire commercial
- Polarité commerciale de secteur (PCS)

Les orientations

- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Identifiant de l'ERs avec superficie (S)
- Identifiant de l'ERI avec largeur de l'emprise (L) ou superficie (S)
- Élément remarquable
- Dérivation du canal de Marseille
- Espace boisé classé (EBC)
- Espaces vert à protéger - parcs et espaces verts
- Espaces vert à protéger - Huveaune, berges et ripisylves

Les prescriptions liées aux risques

Inondation

- PPR inondation - zone inconstructible
- PPR inondation - zone à prescriptions

Incendie

- Incendie de forêt - zone inconstructible
- Incendie de forêt - zone à prescriptions simples
- Incendie de forêt - zone à prescriptions renforcées

II. Plan de Prévention des Risques (PPR)

Inondation

- PPR inondation - zone inconstructible
- PPR inondation - zone à prescriptions

III. Informations générales

- Parcelle
- Infrastructures et autres
- Bâti

